

PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections, de la réglementation  
générale et des associations

**ARRÊTÉ**

n° 2017 - DCL/4 - ~~126~~ en date du

7 JUIN 2017

**modifiant l'arrêté n° 2017 - DCL/4 - 111 en date du 12 mai 2017 portant constitution de la commission de propagande pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 et fixant les dates et heures limites de dépôt des documents de propagande**

LE PREFET DE LA MOSELLE  
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**VU** le Code Electoral, et notamment les articles L.166 et R.31 à R.38 ;

**VU** le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale;

**VU** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° NOR/INTA/1714249C du 11 mai 2017 ;

**VU** l'arrêté n° DCL/2017/A/3 du 1<sup>er</sup> février 2017 portant délégation de signature en faveur de M. Alain CARTON, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2017 - DCL/4 - 111 en date du 12 mai 2017 portant constitution de la commission de propagande pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 et fixant les dates et heures limites de dépôt des documents de propagande ;

**VU** l'ordonnance du 6 juin 2017 de Madame la Première Présidente de la Cour d'appel de Metz ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

**ARRÊTE**

Article 1er : L'article premier de l'arrêté n° 2017-DCL/4-111 en date du 12 mai 2017 est modifié comme suit :

Président : Monsieur Jacques LAFOSSE, conseiller à la Cour d'appel de Metz en lieu et place de Monsieur Alain BURKIC

le reste sans changement.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle et Monsieur le Président de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le

7 JUIN 2017

LE PREFET,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Alain CARTON